

SECTIONS	PUBLICS CONCERNES	CATEGORIES	JOURS/HORAIRES	LIEUX D'ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS 2018/2019		Hors Baigneux	REDUCTIONS	DOCUMENTS A FOURNIR		EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES						
									Nouveau	Renouvellement							
FOOTBALL FEMININ	ENFANTS U6 à U13	U6 (2013) U7 (2012) U8 (2011) U9 (2010)	Mardi de 17h à 18h30	Stade René Rousseau	U6 à U10	180€	+ 20€	UNIQUEMENT pour les familles ne bénéficiant pas de réduction (ticket temps libre / passplus) 25% à partir du 2ème membre de la même famille	1 photo d'identité	1 photo d'identité	<u>EQUIPEMENT A PREVOIR</u> *Survêtement, Sweat, Chaussure de Foot, Kaway, Gants (surtout l'hiver)						
		U10 (2009) U11 (2008)	Mercredi de 17h30 à 19h	Stade Pierre Sépard		pack compris											
			U12 (2007) U13 (2006)	Mercredi de 16h à 18h	Stade René Rousseau	235€											
		Vendredi de 17h à 18h30		pack compris													
	ADULTES U14 à Séniors	U14 (2005) U15 (2004) U16 (2003)	Mardi et Jeudi de 18h à 20h	Stade Pierre Sépard	U11 à Séniors	235€						+ 20€	UNIQUEMENT pour les familles ne bénéficiant pas de réduction (ticket temps libre / passplus) 25% à partir du 2ème membre de la même famille	1 photo d'identité	1 photo d'identité	<u>EQUIPEMENT A PREVOIR</u> *Survêtement, Sweat, Chaussure de Foot, Kaway, Gants (surtout l'hiver)	
		U17 (2002) U18 (2001) U19 (2000) U20 (1999) Séniors à partir de 1998	Lundi de 20h à 21h30	Stade René Rousseau													235€
			U17 (2002) U18 (2001) U19 (2000) U20 (1999) Séniors à partir de 1998	Jeudi de 20h à 21h30													
		Jeudi de 20h à 21h30		Stade Pierre Sépard													pack compris

ATTENTION ! SUITE A LA FERMETURE DU PARC DES SPORTS ET L'INDISPONIBILITÉ DU STADE PIERRE SEMARD SUR CERTAINES PERIODES LES LIEUX D'ENTRAINEMENTS DE CERTAINES CATÉGORIES SERONT MODIFIÉS

Horaires, installations sportives et cotisations :

Les horaires, les lieux d'entraînement et les montants des cotisations sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés pour diverses raisons en début ou en cours de saison.

La cotisation :

La cotisation est due pour la saison entière (septembre/juin) et n'est pas remboursable, ni même au prorata (Sauf cas extrêmes, sérieux, justifiés et soumis très tôt à l'administration- à dater du 31 décembre, aucun remboursement possible quel qu'en soit le motif).